

## Charte de confidentialité

A l'attention de [REDACTED]

Lyon, le 2 novembre 2010

Cette charte est destinée à garantir la protection de vos intérêts.

Nous vous informons que tout salarié de la société Diamondine est tenu d'une obligation générale de discrétion sur ses fonctions. En conséquence, le salarié s'engage à ne pas évoquer ou divulguer d'informations confidentielles concernant ses clients.

Sont confidentielles au sens de cette charte les informations dont la diffusion et l'exploitation à l'extérieur de la société sont interdites et notamment

- toute information générale concernant le client (adresse, nom des interlocuteurs ...)
- toute information portée à la connaissance de Diamondine, et spécifiquement
- tout fichier, sur tout support, et notamment informatique nous étant transmis

La société Diamondine s'engage notamment à protéger la confidentialité des modèles transmis en vue de prototypage.

Le fichier informatique reste la propriété du client et ne sera communiqué d'aucune manière à un tiers quelconque.

La société Diamondine s'engage à ne pas autoriser l'un de ses employés à utiliser d'informations confidentielles à d'autres fins que celles relatives à l'exécution de sa mission de prestataire.

Fait pour valoir ce que de droit,

Stéphane HAZOUT  
Gérant

